Confédération des Syndicats Médicaux Français

Communiqué de presse

Paris, le 31 août 2026

DOCTEURS JUNIORS : QUAND L'ADMINISTRATION ORGANISE ELLE-MÊME L'ABSURDE

La CSMF vient de recevoir la réponse de l'ARS Nouvelle-Aquitaine concernant la situation d'un maître de stage universitaire de Poitiers dont le terrain, pourtant agréé pour accueillir un docteur junior, ne sera finalement pas ouvert en novembre prochain.

Cette réponse est proprement incompréhensible.

Les faits sont pourtant simples.

Le médecin concerné est **maître de stage des universités, agréé pour accueillir des docteurs juniors**. Il exerce dans le quartier des Couronneries à Poitiers, **quartier prioritaire de la politique de la ville**. Il s'est engagé depuis des années dans la formation des jeunes médecins et a réalisé des investissements pour adapter son cabinet à l'accueil d'un docteur junior.

Mieux encore : **une future docteure junior souhaite poursuivre sa formation à ses côtés**, après y avoir déjà effectué un stage. Son choix est cohérent avec son projet de formation et avec ses contraintes personnelles de mobilité.

Tous les ingrédients que les pouvoirs publics disent rechercher sont donc réunis : **un maître de stage volontaire et agréé, un territoire prioritaire, un cabinet adapté et une docteure junior volontaire.**

Et pourtant, la réponse est non.

Pourquoi ? Parce que l'administration a décidé qu'il devait y avoir exactement autant de terrains ouverts que de docteurs juniors à affecter et qu'autoriser un terrain supplémentaire risquerait de créer un « précédent ».

Voilà donc où nous en sommes : le respect d'un mécanisme administratif devient plus important que la rencontre entre un projet pédagogique, un médecin formateur, une jeune consœur et les besoins d'un territoire.

La CSMF refuse cette logique.

Nous avons soutenu le développement des stages ambulatoires et l'accueil des docteurs juniors en médecine libérale parce que nous sommes convaincus que **c'est en formant les futurs médecins au plus près des patients et des territoires que nous leur donnerons envie de s'y installer demain.**

Mais encore faut-il faire confiance aux acteurs de terrain.

La CSMF s'interroge également sur la cohérence d'un système qui **agrée officiellement un terrain de stage le 25 juin avant de décider, deux semaines plus tard, de ne pas l'ouvrir**, sans que les maîtres de stage puissent disposer en amont d'une visibilité suffisante sur leurs chances réelles d'accueillir un docteur junior.

On ne peut pas demander aux médecins libéraux de s'engager, de former, d'investir et d'adapter leurs cabinets, puis leur expliquer ensuite que leur engagement se heurte à une mécanique administrative devenue intangible.

La quatrième année de médecine générale ne réussira pas contre les médecins libéraux. Elle ne réussira pas davantage dans une logique bureaucratique de répartition administrée des futurs médecins. Elle réussira avec eux, en faisant confiance aux maîtres de stage et en prenant réellement en compte les projets des docteurs juniors.

La CSMF demande donc à l'ARS Nouvelle-Aquitaine et au ministère de la Santé de **réexaminer cette décision et de permettre l'ouverture de ce terrain dès novembre 2026**, sans remettre en cause les postes déjà attribués.

Plus largement, la CSMF demande que les règles d'ouverture des terrains de stage des docteurs juniors soient rapidement revues afin que **l'agrément, les besoins des territoires, la qualité du projet pédagogique et les souhaits des futurs médecins puissent enfin primer sur une logique comptable de stricte adéquation.**

Former davantage de médecins en ville est une nécessité. Leur donner envie d'y exercer demain est une urgence. Ne laissons pas la bureaucratie décourager ceux qui sont prêts à s'engager.

Docteur Franck DEVULDER
Président de la CSMF
06.14.09.64.56
franck.devulder@csmf.org